



Mairie de Le Pin

AVIS AU PUBLIC POUR LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANSIME DE LA COMMUNE DE LE PIN

Par délibération n°21/06 du Conseil Municipal en date du 07 janvier 2021, la commune de Le Pin a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Pin.

Par délibération n°21/24 du Conseil Municipal en date du 04 juin 2021, la commune de Le Pin fixe les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités de concertation préalable avec le public sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie, les **lundis, mardis, mercredis** et **vendredis** de **09h30 à 11h30** et **13h30 à 17h00** et les **jeudis** de **13h30 à 17h00**, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier de modification.
- La concertation débutera le **14 juin 2021 à 09h30** et se terminera le **13 juillet 2021 à 17h00**.

Le Pin, le 05 juin 2021

Le Maire,
Lydie WALLEZ
ORIGINAL SIGNÉ